COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 24

Réunion restreinte du : 24/03/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23728499	CARPIQUET ES 3	Seniors	Depart 4 - B	FORFAIT (2)	46,00 €
23728688	FRESNEY PUCEUX FC 1	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT GENERAL	46,00 €
23728689	BESSIN NORD USI 4	Seniors	Depart 4 - C	FORFAIT (1)	46,00 €
24352454	CORMELLES ES 2	U 15	Depart 3 - B	FORFAIT (1)	15,00 €
24381058	OUISTREHAM AJS 2	U 13	Depart 4 - A	FORFAIT (1)	8,00 €
24453252	AUTHIE US 1	Seniors Féminines	Coupe Equipe Club	FORFAIT	46,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON